



BAREMES DES HONORAIRES :

TRANSACTION – LOCATION – GESTION – EXPERTISE

HONORAIRES DE TRANSACTION (TTC)

Montant des honoraires (TTC) pour toutes transactions immobilières ou commerciales :

| TYPE DE MANDAT | 0 – 160 000 € | 160 001 – 400 000 € | 400 001 – 600 000 € | + DE 600 001 |
|-----------------|-------------------|---------------------|---------------------|--------------|
| Non Eclusif | Forfait de 8000 € | 6 % | 5 % | 4 % |
| Expert Exclusif | Forfait de 8000 € | 6 % | 5 % | 4 % |

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur (sauf stipulation contraire du mandat)

HONORAIRES DE GESTION *

Gestion locative :

5 % HT des encaissements (soit 6 % TTC)

HONORAIRES DE LOCATION LOCAUX D'HABITATION

A la charge du bailleur :

Un mois de loyer hors TVA et hors charges, correspondant aux honoraires de négociation, visites, constitution du dossier, rédaction du bail et constat d'état des lieux.

A la charge du preneur :

12 € TTC par m² correspondant aux honoraires de visite, constitution du dossier, et rédaction du bail

3 € TTC par m² correspondant aux frais d'établissement de l'état des lieux.

Les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tels que définis.

ESTIMATION ET EXPERTISE IMMOBILIERE

Pour toute demande d'expertise immobilière :

| TYPE DE BIEN | MONTANT DES HONORAIRES (TTC) | | | | | |
|--------------|------------------------------|-------|-------|---------|--------|---------|
| | T 1 | T 2 | T 3 | T 4 | T 5** | |
| Estimation * | 190 € | 190 € | 190 € | 190 € | 190 € | |
| Expertise * | 490 € | 690 € | 890 € | 1 090 € | 1290 € | 1 290 € |

(*) Offert en cas de mise en vente en mandat Expert Equitable ou Expert Exclusif dans les 3 mois maximum suivant la remise de l'estimation ou de l'expertise.

(**) Sur devis pour toute superficie supérieur ou égale à 150 m² habitable ou loi Carrez

HONORAIRES DE LOCATION BAUX COMMERCIAUX, PRÉCAIRES OU PRO

Négociation et/ou rédaction du bail commercial ou professionnel : 6 % du loyer triennal HT, plus honoraires de transaction si droit d'entrée (montant à majorés de la TVA)

Négociation et/ou rédaction du bail précaire : 8 % sur la totalité des loyers HT de la durée du bail précaire (montant à majorés de la TVA)